

Note de présentation des comptes administratifs 2022

Conseil Municipal du 13 avril 2023

**Des indicateurs positifs, malgré la crise,
grâce à une gestion saine et prudente !**

La Ville de Beaucaire est :

- Moins endettée de 18,31% que la moyenne des villes de la strate.
- A, en 9 ans, augmenté de 53,82% son épargne nette annuelle.

Le compte administratif est établi en fin d'exercice. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité. Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Informations financières – Ratios	Moyenne de la strate en 2021	CA 2022 Commune
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1116.00 €	1 245.65 €
Produit des impositions directes/population	576.00 €	526.07 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 320.00 €	1 601.58 €
Dépenses d'équipement brut/population	324.00 €	283.10 €
Encours de dette/population	859.00 €	701.70 €
DGF/population	174.00 €	191.98 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	60.22 %	59.06 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	61.60 %	85.65 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	19.50 %	17.68 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	60.30 %	43.81 %

Section de fonctionnement

Les recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 25 925 166.31 € décomposées ainsi :

Recettes réelles	22 196 591.32 €
Recettes d'ordre	227 739.19 €
Recettes rattachées	170 000.00 €
Excédent de fonctionnement	3 330 835.80 €
TOTAL	25 925 166.31 €

Baisse de dotations de l'État aux communes :

Beaucaire parmi les nombreuses communes durement touchées depuis 2013

Dotations et participations :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DGF	1 995 946,00	1 833 362,00	1 404 576,00	987 537,00	709 884,00	689 693,00	625 269,00	596 853,00	534 191,00	508 877,00
DSU	1 262 962,00	1 342 439,00	1 597 044,00	1 837 880,00	2 014 960,00	2 119 588,00	2 202 218,00	2 289 936,00	2 362 192,00	2 437 189,00
DNP	181 416,00	181 688,00	185 371,00	177 381,00	159 819,00	174 008,00	160 855,00	163 013,00	146 712,00	134 230,00
TOTAL	3 440 324,00	3 357 489,00	3 186 991,00	3 002 798,00	2 884 663,00	2 983 289,00	2 988 342,00	3 049 802,00	3 043 095,00	3 082 318,00

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a été une recette importante pour les communes mais cela fait plusieurs années qu'elle est en diminution constante. Seule la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) permet d'amortir la chute des dotations. Cela est tragique car la DSU est destinée aux communes les plus pauvres car elle est attribuée en tenant compte, notamment, du revenu moyen par habitant, de la proportion de logements sociaux ainsi que du nombre

de bénéficiaires d'aides au logement. Le corollaire de cela est que les communes qui en bénéficient doivent régler les problèmes liés à la pauvreté qui en découlent.

Depuis 2014, la baisse des dotations émanant de l'État a fait perdre à la commune la somme de 3 384 129,00 €, comme le démontre le tableau ci-dessous. Cette somme aurait été nécessaire pour réaliser des projets structurants, utiles aux Beaucairoises et aux Beaucairois. La dette de la France atteint des niveaux records. Au lieu de prendre des mesures d'économie de son train de vie, le gouvernement préfère couper les vivres des collectivités locales qui sont pourtant les moteurs de l'économie par l'intermédiaire de leurs investissements.

€	2013/2014	2013/2015	2013/2016	2013/2017	2013/2018	2013/2019	2013/2020	2013/2021	2013/2022	Cumul 2013/2022
2013/2014	-82 835,00	-82 835,00	-82 835,00	-82 835,00	-82 835,00	-82 835,00	-82 835,00	-82 835,00	-82 835,00	
2014/2015		-170 498,00	-170 498,00	-170 498,00	-170 498,00	-170 498,00	-170 498,00	-170 498,00	-170 498,00	
2015/2016			-184 193,00	-184 193,00	-184 193,00	-184 193,00	-184 193,00	-184 193,00	-184 193,00	
2017/2017				-118 135,00	-118 135,00	-118 135,00	-118 135,00	-118 135,00	-118 135,00	
2017/2018					98 626,00	98 626,00	98 626,00	98 626,00	98 626,00	
2018/2019						5 053,00	5 053,00	5 053,00	5 053,00	
2019/2020							61 460,00	61 460,00	61 460,00	
2020/2021								-6 707,00	-6 707,00	
2021/2022									39 223,00	
TOTAL	-82 835,00	-253 333,00	-437 526,00	-555 661,00	-457 035,00	-451 982,00	-390 222,00	-397 229,00	-358 006,00	-3 384 129,00 €

Au-delà des baisses constatées ces dernières années, il est à noter que la DGF n'est pas indexée à l'inflation.

Des dépenses maîtrisées, malgré une crise qui perdure et s'amplifie

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 21 144 480.16 € décomposées ainsi :

Dépenses réelles	19 282 221.02 €
Dépenses d'ordre	1 158 012.81 €
Dépenses rattachées	704 246.33 €
TOTAL	21 144 480.16 €

Dépenses réelles de fonctionnement :

2013*	2014*	2015*	2016*	2017*	2018*	2019*	2020*	2021*	2022*
19 029 830.67	19 485 289.67	19 222 388.31	19 139 318.62	18 366 046.82	18 026 519.07	18 502 057.70	17 355 720.38	18 508 027.11	19 986 467.35

**rattachements compris*

L'année 2022 aura été marquée par l'augmentation du carburant et des matières premières, ce qui a engendré des augmentations en cascades des marchés publics lors des révisions annuelles. Par ailleurs, de nombreux fournisseurs ont sollicité des revalorisations de leurs marchés. Sans oublier les dépenses de personnel en forte hausse du fait de décisions nationales mais aussi locales pour améliorer le pouvoir d'achat et tenter de contrer les effets de l'inflation.

A noter : la crise sanitaire ayant empêché l'organisation d'un grand nombre d'événements et de festivités en 2020 et 2021, le budget 2022 est le premier budget comprenant la totalité des dépenses des festivités de la ville depuis la fusion des budgets Ville, Fêtes et CTE, ce qui explique aussi la hausse des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal, ces dépenses n'apparaissant pas avant cette fusion sur ce budget mais sur des budgets annexes (pour mémoire, au compte administratif 2018 : 371 000 € sur le budget Fêtes et 366 000 € sur le budget CTE, désormais absorbés sur le budget principal).

Des charges à caractère général qui subissent de plein fouet la conjoncture

2013	2014	2015	2016	2017*	2018*	2019*	2020*	2021*	2022*
3 882 833.13	3 512 700.32	3 539 556.09	3 631 923.29	3 377 578.61	3 445 560.43	3 638 064.43	3 104 251.34	3 552 182.74	4 527 265.84

* rattachements compris

Les charges à caractère générales connaissent une augmentation malgré les efforts déployés car la guerre en Ukraine a fait monter les prix de toutes les matières, fournitures et service (papier, alimentation, carburant, gardiennage, services médicaux...). De plus, en 2022, l'ensemble des manifestations culturelles et festives ont été organisées, contrairement aux années précédentes (restrictions Covid-19).

A noter : la crise sanitaire ayant empêché l'organisation d'un grand nombre d'événements et de festivités en 2020 et 2021, le budget 2022 est le premier budget comprenant la totalité des dépenses des festivités de la ville depuis la fusion des budgets Ville, Fêtes et CTE, ce qui explique aussi la hausse des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal, ces dépenses n'apparaissant pas avant cette fusion sur ce budget mais sur des budgets annexes (pour mémoire, au compte administratif 2018 : 371 000 € sur le budget Fêtes et 366 000 € sur le budget CTE, désormais absorbés sur le budget principal).

Masse salariale : Les agents récompensés pour lutter contre l'inflation et améliorer le pouvoir d'achat

En raison de la hausse des prix des énergies (essence, gaz, électricité) et de l'absence de vraie mesure nationale pour rendre du pouvoir d'achat aux Français, Julien Sanchez, Maire de Beaucaire, et la majorité municipale ont décidé à compter d'avril 2022 :

- D'augmenter de 50 euros nets mensuels (soit 600 euros nets sur 12 mois) tous les employés municipaux et du CCAS gagnant moins de 1500 euros nets mensuels avant impôts et retenue des titres restaurants.
- D'augmenter de 30 euros nets mensuels (soit 360 euros nets sur 12 mois) tous les employés municipaux et du CCAS gagnant plus de 1500 euros nets mensuels avant impôts et retenue des titres restaurants.

Cette mesure forte, d'un coût annuel de près de 180 000 euros, qui s'ajoute à la hausse des titres restaurants de 200 euros annuels décidée pour tous les employés par la majorité municipale depuis 2019, fut une mesure permettant de relever le niveau général des salaires. Cette mesure a été permise par la bonne gestion financière de la commune depuis 2014.

Elle a bénéficié aussi indirectement aux acteurs économiques locaux.

Nationalement, des textes sont par ailleurs venus impacter la masse salariale en 2022.

Le décret 2022-586 du 20 avril 2022 a porté le minimum de traitement dans la fonction publique à 1 649.48€ bruts mensuels, à compter du 1^{er} mai 2022, afin de l'aligner sur le niveau du SMIC. Cette revalorisation, fait suite à celles intervenues le 1^{er} octobre 2021 et le 1^{er} janvier 2022.

Le décret 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation qui est entré en vigueur, avec effet rétroactif, au 1^{er} juillet 2022 a augmenté la valeur du point d'indice de la fonction publique de 3,5%.

En application de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022, le jour de carence a été suspendu jusqu'au 31 décembre 2022 pour les agents contaminés par la Covid-19.

Le décret 2022-1615 du 22 décembre 2022 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique, a augmenté, à compter du 1^{er} janvier 2023, le minimum de traitement dans la fonction publique afin que des agents ne soient pas rémunérés en dessous du SMIC.

2013*	2014*	2015*	2016*	2017*	2018*	2019*	2020*	2021*	2022*
11 833 590.89	12 125 981.40	11 733 818.30	11 636 392.50	11 879 774.20	11 652 413.30	11 805 020.18	11 438 395.28	12 085 038.23	12 598 618,47

** rattachements compris*

La municipalité s'efforce de maîtriser la masse salariale malgré les différentes augmentations non compensées par le gouvernement. D'autre part, la faiblesse des retraites pousse les agents à prolonger leur carrière. Ces agents expérimentés ont des salaires plus importants que des agents qui seraient en début de carrière. Avec la réforme des retraites voulue par le gouvernement, cette situation va s'amplifier.

Section d'investissement

Les recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 15 088 155.11 € et sont décomposées ainsi :

Recettes réelles	4 832 284.64 €
Recettes d'ordre	3 128 933.89 €
Recettes reportées	6 227 069.17 €
Excédent d'investissement	899 867.41 €
TOTAL	15 088 155.11 €

Des subventions pour des projets ambitieux et salués de tous

Comme les années précédentes, le Maire et son équipe ont fait avancer les projets. Le mot d'ordre a été donné depuis plusieurs années aux services municipaux de solliciter des subventions auprès des différents cofinanceurs. Ces derniers accompagnent la commune car les projets sont structurants et de bonne qualité.

En 2022 :

- 550 000€ obtenus de l'Agence Nationale du Sport pour la réhabilitation et l'extension de la base nautique
- 800 000€ obtenus de l'Etat au titre de la DSIL pour la réhabilitation et l'extension de la base nautique
- 545 580€ obtenus de l'Etat au titre de la DSIL pour la réhabilitation-extension de l'école Garrigues Planes (tranche 3)
- 4 400€ obtenus du Département pour la migration et la dématérialisation des documents d'urbanisme

En 2021 :

- 330 498 € obtenus du Conseil Régional Occitanie pour l'aménagement des abords de la Base Nautique Internationale Adrien Hardy
- 1 700 800 € obtenus du Conseil Régional Occitanie pour la réhabilitation et l'extension de la Base Nautique Internationale Adrien Hardy au titre du soutien à la construction/rénovation d'équipements sportifs

- 207 136 € obtenus du Conseil Régional Occitanie pour la réhabilitation du centre commercial de la Moulinelle dans le cadre de la politique régionale bourgs-centres
- 20 000 € obtenus de la Banque des Territoires pour la mise en place de l'excellent site Achetonsabeaucaire.fr, source de revenus pour les commerçants
- 33 901 € obtenus de l'Etat (plan de relance) pour le remplacement de l'installation de chauffage gaz de la bibliothèque par une pompe à chaleur
- 2 709 € obtenus du Conseil Régional Occitanie pour la mise en accessibilité de l'école élémentaire de la Moulinelle
- 8 730 € obtenus de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour réparation de la toiture de l'église Saint Paul
- 6 921 € obtenus du Conseil Régional Occitanie pour la réparation de la toiture de l'église Saint Paul
- 210 000 € obtenus de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets des pôles d'échanges multimodaux n°4 pour le Pôle d'Echange Multimodal de Beaucaire
- 7 743.60 € obtenus du Conseil Régional Occitanie pour la réalisation du Pôle d'Echange Multimodal dans le cadre du plan régional de prévention, de sensibilisation et de protection vis-à-vis des violences
- 1 108 715 € obtenus du Conseil Régional Occitanie pour la réalisation du Pôle d'Echange Multimodal de la halte ferroviaire de Beaucaire dans le cadre du dispositif Pôle d'Echange Multimodal
- 30 606 € obtenus de l'Etat (ministère de l'Agriculture) dans le cadre de France Relance pour l'extension des jardins familiaux
- 2 200 € obtenus du Conseil Départemental pour l'extension des jardins familiaux (tranche 2)
- 1 980 € obtenus du Centre National du livre pour l'achat de livres pour la bibliothèque dans le cadre du projet « Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques »
- 13 950 € obtenus de la Caisse d'Allocation Familiale pour la crèche « les Enfants d'Hélios » : remplacement de volets, mise en place d'une pompe à chaleur, création d'un coin repas et installation de la fibre optique
- 80 000 € obtenus du Conseil Régional Occitanie pour la grande opération façades

En 2020 :

- 766 640 € obtenus de l'État (plan de relance) pour la réhabilitation-extension de l'école Nationale (tranche 1)
- 559 696 € obtenus de l'État pour la réhabilitation-extension de l'école Garrigues Planes (tranche 2)
- 111 622 € obtenus de l'État pour la sécurisation des écoles face au risque terroriste
- 398 139 € obtenus du département pour la réhabilitation-extension de l'école Garrigues Planes
- 59 897 € obtenus de l'Etat (plan de relance) pour la réfection du toit terrasse de l'école élémentaire de la Moulinelle
- 50 000 € obtenus de la région pour la rénovation énergétique de l'école maternelle de la Moulinelle
- 22 100 € obtenus de l'État pour la création du nouveau centre de supervision de vidéoprotection
- 2 750 € obtenus de la région pour l'extension des jardins familiaux

En 2019 :

- 560 417 € obtenus de l'État pour l'extension-réhabilitation de l'école Garrigues Planes (tranche 1)

- 209 900 € obtenus de l'État pour le développement de la vidéoprotection
- 108 500 € obtenus de l'État pour la création du skatepark
- 90 483 € obtenus de la région pour la création du skatepark
- 37 000 € obtenus de la région pour les études de faisabilité du projet de PEM (halte SNCF)
- 28 670 € obtenus de la CAF pour l'installation d'une climatisation au centre aéré maternel
- 6 900 € obtenus de la CAF pour des équipements pour la crèche municipale
- 2 780 € obtenus de la CAF pour un projet d'investissement autour de l'alimentation à la crèche municipale

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement (restes à réaliser compris) s'élèvent, en 2022, à 15 237 893.67 € et sont décomposées ainsi :

Dépenses réelles	13 039 233.40 €
Dépenses d'ordre	2 198 660.27 €
TOTAL	15 237 893.67 €

Voici quelques uns des investissements emblématiques (hors restes à réaliser) de l'année :

- Le début des travaux pour la réhabilitation et l'extension de la base nautique : 846 728.43 €
- La poursuite des travaux pour l'extension de l'école Garrigues Planes : 673 016.50 €
- La réhabilitation du centre commercial de la Moulinelle : 203 003.19 €
- L'opération Sud Canal : 282 414.00 €
- Les aménagements des abords du Pôle d'Echange Multimodal : 207 346.88 €
- La démolition des cabanons du Champ de Foire : 36 441.87 €
- La mise en sécurité et l'accessibilité du nouveau poste de police municipale : 41 030.23 €
- Les alarmes anti-attentat pour les écoles de la commune : 180 306.74 €
- La réfection de la toiture de l'église Sait Paul : 21 288.09 €
- Les jardins partagés : 26 846.10 €
- La réfection de la place du 8 mai 1945 : 189 149.74 € (partie payée en 2022)
- La réfection du parking du centre commercial de la Moulinelle : 62 430.29 €
- La réfection de voiries communales diverses : 431 190.33 €

- L'air de jeux de la place du 8 mai 1945 : 90 091.59 € (partie payée en 2022)
- L'acquisition de cinq véhicules utilitaires pour les services techniques : 180 029.74 €

Malgré les nombreux investissements, la dette diminue

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capital restant dû (€)	12 018 641.70	11 647 825.56	16 135 663.28	14 511 247.48	12 787 879.52	11 010 136.49	14 977 064.82	13 280 984.63	11 258 783.89

Il n'y a eu aucun recours à l'emprunt depuis 2020.

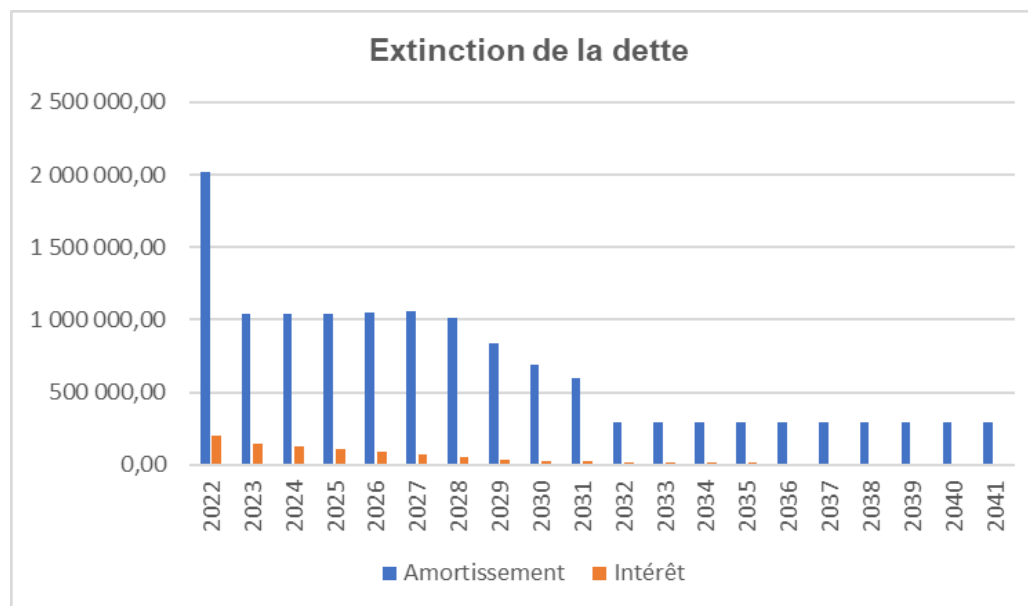
Le plafond d'endettement prévu par l'article 24 du Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques pour 2018 est fixé entre 11 et 13 ans. La capacité de désendettement de Beaucaire est très bonne et montre une gestion saine des finances communales qui empêche la commune de bénéficier de l'aide de l'Etat pour les augmentations des dépenses d'énergie et de la masse salariale. Elle était d'environ 8 ans en 2017. Elle est de 6,20 ans en 2022.

La structure de la dette est composée au 31 décembre 2022 de :

- 7 emprunts à taux fixe nationaux côté Score Gissler 1A pour un montant restant dû de 11 258 783,89€

Le taux moyen des emprunts est de 2.166 % au 31 décembre 2022.

Le plan de désendettement mis en place lors du précédent mandat a eu des résultats positifs pour la commune qui continue à investir tout en conservant des marges de manœuvre financières. Les emprunts contractés par la municipalité actuelle (pour participer à la relance économique et offrir aux Beaucairois des infrastructures nécessaires et améliorer les existantes) l'ont été sur des taux fixes sécurisés et négociés au plus bas.



Une épargne nette touchée par l'inflation

La différence entre les recettes réelles de fonctionnement perçues par la collectivité et ses dépenses réelles de fonctionnement représente l'épargne brute ou la capacité d'autofinancement brute. Les produits exceptionnels ne rentrent pas dans le calcul de ce ratio. Si l'on veut calculer l'épargne nette ou la capacité d'autofinancement nette, il faut retrancher le remboursement du capital des emprunts à la somme obtenue. Cette épargne nette va servir à financer de nouveaux investissements.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Epargne brute (€)	2 756 651.16	3 140 714.54	3 645 838.19	3 721 070.62	3 938 913.19	4 624 349.97	4 824 790.50	6 170 022,10	6 168 649.10	4 923 890.94
Epargne nette (€)	1 886 372.63	2 079 405.47	2 475 022.04	2 408 908.33	2 274 315.03	2 900 981.99	3 046 499.47	4 335 248,36	4 472 568.83	2 901 537.76

Les différentes augmentations ont impacté les marges de manœuvre de la commune malgré les efforts réalisés pour garder le cap. La commune a aussi repris toutes les manifestations d'avant Covid pour permettre aux Beaucairoises et aux Beaucairois de sortir de la morosité et du sentiment d'anxiété créé par le contexte actuel et par les annonces du gouvernement.

Les budgets annexes

Le budget eau

Les recettes de fonctionnement 2022

Recettes réelles	107 079.63 €
Recettes d'ordre	2 471.00 €
Excédent de fonctionnement	54 921.07 €
TOTAL	164 471.70 €

Les recettes réelles sont en légère diminution par rapport à 2021 en raison d'une augmentation des impayés.

Les dépenses de fonctionnement 2022

Dépenses réelles	10 539.76 €
Dépenses d'ordre	86 364.94 €
TOTAL	96 904.70 €

Les dépenses concernent l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de la procédure adéquate pour la gestion de l'eau.

Les recettes d'investissement 2022

Recettes réelles	35 000.00 €
Recettes d'ordre	86 364.94 €
Recettes reportées	0
Excédent d'investissement	307 977.57 €
TOTAL	429 342.51 €

Les dépenses d'investissement 2022

Dépenses réelles	0 €
Dépenses d'ordre	2 471.00 €
Dépenses reportées	9 306.61 €
TOTAL	11 777.61 €

Le budget assainissement

Les recettes de fonctionnement 2022

Recettes réelles	505 988.24 €
Recettes d'ordre	55 147.00 €
Excédent de fonctionnement	426 073.47 €
TOTAL	987 208.71 €

Les recettes sont constituées par les taxes de raccordement et le versement de la surtaxe par le concessionnaire. La baisse des recettes 2022 par rapport à 2021 est due, notamment, à la diminution de la redevance versée par les industriels.

Les dépenses de fonctionnement 2022

Dépenses réelles	143 971.41 €
Dépenses d'ordre	416 868.00 €
TOTAL	560 839.41 €

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées par le remboursement de la dette (emprunt souscrit par une précédente municipalité) pour 105 229.28€, par la redevance de prise et rejets d'eau de la station d'épuration pour 21 116.37€, par le contrôle des dispositifs d'autosurveillance de la station

d'épuration pour 1 050.00€ et les dépenses relatives au cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la commune dans la procédure de mise en place du mode de gestion de l'eau et de l'assainissement pour les années futures.

Les recettes d'investissement 2022

Recettes réelles	0
Recettes d'ordre	416 868.00 €
Recettes reportées	0
Excédent d'investissement	1 409 821.36 €
TOTAL	1 826 689.36 €

Les dépenses d'investissement 2022

Dépenses réelles	247 577.12 €
Dépenses d'ordre	55 147.00 €
Dépenses reportées	35 188.68 €
TOTAL	337 912.80 €

Les dépenses réelles d'investissement sont constituées, notamment des dépenses de remboursement d'emprunts et d'un branchement neuf pour l'école Garrigues Planes.

La dette

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette (€)	4 029 057,33	3 864 135,21	3 695 185,58	3 517 899,36	3 331 859,59	3 136 995,54	2 931 721.60	2 719 600.86	2 502 101.59	2 017 655.67